

## EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDMENT DES ANNEXES I ET II

**Autres propositions**A. Proposition

Inscription de toutes les sous-espèces d'*Ovis vignei* (pas encore inscrites à la liste par la CITES) à l'Annexe I de la CITES.

B. Auteur de la proposition

République fédérale d'Allemagne.

C. Justificatif

Afin de permettre une comparaison, cette proposition n'inclut pas seulement des données relatives aux sous-espèces pas encore inscrites aux annexes par la CITES, mais aussi des données relatives à *O. vignei vignei*, figurant déjà à l'Annexe I. Par ailleurs, la présente proposition inclut la sous-espèce *severtzovi* bien que des résultats de recherches récentes indiquent que *severtzovi* peut en fait appartenir à *Ovis ammon* (voir C. 5.1 remarques taxonomiques supplémentaires).

1. Taxonomie

- 1.1 Classe: Mammalia  
 1.2 Ordre: Artiodactyla  
 1.3 Famille: Bovidae  
 1.4 Espèce: *Ovis vignei* BLYTH, 1841

Sont généralement reconnues six sous-espèces d'urial, *Ovis vignei*, bien que les scientifiques n'aient pas d'avis unanime sur le nombre de sous-espèces ou sur leur répartition:

Urial transcaspian, *O. v. arkal*  
 Urial de Boukhara, *O. v. boharensis*  
 Urial afghan, *O. v. cycloceros*  
 Urial de Panjab, *O. v. punjabiensis*  
 Urial de Severtzov, *O. v. severtzovi*  
 Urial de Ladakh, *O. v. vignei*

*O. v. cycloceros* a été regroupé avec *O. v. arkal* par certaines autorités. En outre, *O. v. boharensis* a été considéré comme *O. v. vignei*. Certaines autorités reconnaissent la sous-espèce *blanfordi*, d'autres estiment qu'il faut inclure ces spécimens dans *cycloceros*. La sous-espèce *severtzovi* est considérée comme urial par certaines autorités et comme argali par d'autres.

- 1.5 Synonymes scientifiques: *Ovis orientalis vignei*, *O. orientalis arkal*, *O. orientalis boharensis*, *O. orientalis cycloceros*, *O. orientalis punjabiensis*, *O. orientalis severtzovi*, *O. orientalis blanfordi*, incluant aussi *arabica*, *dolgopolovi* et *varentsowi*.

- 1.6 Noms communs: Français: Urial  
 Anglais: Urial (y compris Transcaspian urial, Arkal ou Ustyurt sheep; Bukhara ou Turkestan urial ou Tajik sheep; Afghan, Afghanistan, Iranian ou Turkmen urial; Punjab urial;

	Kizil-Kum or Severtzov's urial; Ladakh urial et Baluchistan ou Blanford's urial)
Espagnol:	Urial
Allemand:	Urial (y compris Arkal, Kreishornschaft, Pandschab-Urial, Nura-Tau-Wildschaf, Steppenschaf, Belutschistan-Wildschaf)
Astor:	Urin
Baluchi:	Kar
Brahui:	Kar
Iranien:	Ghuch-e-Uyreal
Ladakhi:	sha, shapo, shapu
Pashtô:	Zahra hii Gada
Panjabi:	urial
Tamoul:	airppiyak kattuatu
Turc:	Yaban koyunu, Dag koyunu
Ourdou:	Jangli Dumba, Gud, Gad

## 2. Paramètres biologiques

### 2.1 Répartition géographique

Les répartitions géographiques ci-après reposent sur l'information présentée dans la publication "Status Survey and Conservation Action Plan for Caprinae", préparée par le Groupe d'experts de Caprinae de la SSC/UICN (SHACKLETON 1997), sauf indication contraire.

Vue d'ensemble:

<u><i>O. v. arkal</i></u> :	Iran, Kazakhstan, Turkménistan et Ouzbékistan
<u><i>O. v. bocharensis</i></u> :	Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan
<u><i>O. v. cycloceros</i> (incl. <i>blanfordi</i>)</u> :	Afghanistan, Pakistan, Turkménistan
<u><i>O. v. punjabiensis</i></u> :	Pakistan
<u><i>O. v. severtzovi</i></u> :	Ouzbékistan
<u><i>O. v. vignei</i></u> :	Inde, Pakistan

En détail:

*O. v. arkal* – Cette sous-espèce est présente au nord-est de l'Iran, au sud-ouest du Kazakhstan (entre la Mer Caspienne et la mer d'Aral), au nord-ouest du Turkménistan et à l'ouest de l'Ouzbékistan. Les populations au sud du Turkménistan, le long de la frontière avec l'Iran et l'Afghanistan, sont attribuées par les autorités russes à la sous-espèce *cycloceros*. Cependant, les autorités iraniennes considèrent les populations présentes du côté iranien de la frontière comme *arkal*. En réalité, il est probable que les deux sous-espèces se mêlent dans une certaine mesure dans cette région avec *arkal* présent plus à l'ouest (c'est à dire au sud du Turkménistan (p. ex dans les monts Kopet Dag) et au nord-est de l'Iran), et *cycloceros* présent plus à l'est (c'est à dire au sud-est du Turkménistan (p. ex. réserve naturelle de Badkhyz) et l'Afghanistan). Une telle distinction est signalée par VALDEZ (1982, 1995), qui a effectué des recensements dans ces zones avec des biologistes russes.

Dans ce document, la taxonomie des sous-espèces suit le "Status Survey and Conservation Action Plan for Caprinae", préparé par le Groupe d'experts de Caprinae de la SSC/UICN (SHACKLETON 1997).

*O. v. bocharensis* – On trouve cette sous-espèce au Tadjikistan, dans une toute petite partie de l'est du Turkménistan et en Ouzbékistan.

*O. v. cycloceros* – On trouve cette sous-espèce en Afghanistan, à l'ouest du Pakistan et au sud du Turkménistan. Les populations au sud du Turkménistan, le long de la frontière avec l'Iran et l'Afghanistan, sont attribuées par les autorités russes à la sous-espèce. Cependant, les autorités iraniennes considèrent les populations présentes du côté iranien de la frontière comme *arkal*. En réalité, il est probable que les deux sous-espèces se mêlent dans une certaine mesure dans cette région avec *arkal* présent plus à l'ouest (c'est à dire au sud du Turkménistan et au nord-est de

l'Iran), et *cycloceros* signalé plus à l'est (c'est à dire au sud-est du Turkménistan et l'Afghanistan). Dans ce document, la taxonomie des sous-espèces suit le "Status Survey and Conservation Action Plan for Caprinae", préparé par le Groupe d'experts de Caprinae de la SSC/UICN (SHACKLETON 1997).

La répartition de cette sous-espèce en Iran n'est guère documentée.

*O. v. punjabiensis* – Cette sous-espèce n'est présente que dans la province du Panjab au Pakistan.

*O. v. severtzovi* – La répartition géographique de cette sous-espèce est actuellement limitée aux monts Nurataou, au nord de Samarkand (Ouzbékistan). Auparavant, *O. v. severtzovi* était répartie sur une zone plus vaste de l'Ouzbékistan où elle occupait les monts Beltaou, Aktaou, Tamdytaou et dans d'autres aires de répartition à basse altitude dans les régions désertiques élevées. (WEINBERG et al. 1997).

*O. v. vignei* – Cette sous-espèce se trouve seulement au Ladakh (Jammu-et-Cachemire) en Inde et dans la partie nord du Pakistan.

## 2.2 Habitat disponible

Urial occupe un terrain vallonné et des canyons accidentés à basse altitude, des vastes zones qui souvent se situent à proximité d'établissements humains et qui, par conséquent, sont fortement exploitées par les troupeaux d'animaux domestiques et aisément accessibles aux chasseurs.

L'espèce est présente dans des écosystèmes classifiés comme "aires de répartition". Son habitat typique est aride et de faible productivité primaire, donc souvent les densités d'urial semblent être naturellement faibles (< 1/km<sup>2</sup>). Suite à la croissance de la population humaine, des zones précédemment considérées comme étant de faible ou d'aucune valeur agricole sont désormais transformées afin d'assurer la production alimentaire. La pression due au pâturage des troupeaux d'animaux domestiques augmente de façon considérable. A cause de leur productivité généralement faible et du besoin d'impliquer un consommateur intermédiaire afin de transformer la production de base pour l'exploitation humaine, des zones relativement étendues de prairies sont nécessaires pour subvenir aux besoins même d'un seul individu humain. De surcroît, les habitats montagneux auxquels urial est si bien adapté, diminuent à cause d'autres formes de destruction de l'habitat. Là encore, la cause principale et directement liée à la montée du nombre d'individus humains et, dans ce cas, à leurs besoins énergétiques croissants en combustibles fossiles, hydroélectricité et bois à brûler. (SHACKLETON 1997)

## 2.3 Etat de la population

Selon la dernière Liste Rouge des Mammifères menacés de l'UICN (UICN 1996), l'état de population de *O. v. bocharensis*, *O. v. punjabiensis*, *O. v. severtzovi* et *O. v. vignei* est menacé. *O. v. cycloceros* et *O. v. arkal* sont classifiés comme vulnérables.

*O. v. bocharensis* et *O. v. severtzovi* figurent à la catégorie I (= espèces menacées d'extinction à moins que des mesures spécifiques ne soient prises) et *O. v. arkal* et *O. v. cycloceros* à la catégorie II (= espèces dont la population est encore importante mais qui souffrent de réductions dramatiques les menaçant d'extinction dans un avenir proche) dans le Livre Rouge de l'ex-URSS (WEINBERG et coll. 1997, après BORODIN 1984).

*O. v. arkal* et *O. v. bocharensis* sont inscrits au Livre Rouge de l'Ouzbékistan comme vulnérables (catégorie II) et *O. v. severtzovi* est inscrit à la catégorie IV – sous-espèces à effectif stable et en voie de rétablissement. Dans le Livre Rouge du Kazakhstan, *O. v. arkal* est inscrit à la catégorie III – sous-espèces à effectif et répartition géographique restreints. (KREUZBERG-MUKHINA 1998, in litt.).

Les sous-espèces à risque particulier sont: urial de Boukhara (*Ovis v. bocharensis*), de Ladakh (*O. v. vignei*), de Panjab (*O. v. punjabiensis*) et de Severtzov (*O. v. severtzovi*). Si des mesures de

conservation efficaces ne sont pas prises rapidement, ces quatre sous-espèces d'urial continueront de diminuer et, sous peu, leur état de la population deviendra critique. (SHACKLETON 1997).

Evaluation des effectifs totaux des populations de la sous-espèce d'*Ovis vignei*:

<i>O. v. arkal</i> :	< 11,000
<i>O. v. bocharensis</i> :	< 1,200
<i>O. v. cycloceros (incl. blanfordi)</i> :	> 12,000
<i>O. v. punjabiensis</i> :	< 2,000
<i>O. v. severtzovi</i> :	> 2,000
<i>O. v. vignei</i> :	< 2,100

(FOX & JOHNSINGH; HABIBI; HESS et coll.; WEINBERG et coll.; ZIAE; tous 1997)( comm. pers. avec US Scientific Authority) (FEDOSENKO 1998a; FEDOSENKO 1998b, in litt.)

Population en captivité:

Population dans des jardins zoologiques, réserves d'oiseaux et réserves naturelles et colonies de recherches:

<i>O. v. arkal</i> :	1996: St. Louis USA 1,3; San Diego USA 3,7; San Diego WAP USA 5,8 <u>Total</u> : 9,18 dans 3 collections, tous sont présumés élevés en captivité 1997: San Diego USA 5,7; San Diego WAP USA 10,13 <u>Total</u> : 15,20 dans 2 collections, tous sont présumés élevés en captivité
<i>O. v. cycloceros</i> :	1996: Berlin TP Allemagne 3,6; Dresde Allemagne 2,1; Tallinn Estonie 2,2 <u>Total</u> : 7,9 + dans 3 collections, la plupart sont présumés élevés en captivité 1997: Berlin TP Allemagne 1,6; Dresde Allemagne 1,1; <u>Total</u> : 2,7 + dans 2 collections, tous sont présumés élevés en captivité
<i>O. v. bocharensis</i> :	1996: Almaty Kazakhstan 0,2 ; Iekaterinbourg Russie 1,0; Kaliningrad Russie 3,2; Karaganda Kazakhstan 0,1; Kharkov Ukraine 1,1; St Pétersbourg Russie 1,3 <u>Total</u> : 6,9 dans 6 collections, tous sont présumés élevés en captivité 1997: Almaty Kazakhstan 1,2 ; Iekaterinbourg Russie 1,1; Kaliningrad Russie 1,3; Kharkov Ukraine 1,1; St Pétersbourg Russie 1,5 <u>Total</u> : 5,12 dans 5 collections, tous sont présumés élevés en captivité
<i>O. v. vignei</i> :	1994: Bahrayn 9,9; San Diego USA 4,5 <u>Total</u> : 13,14 dans 2 collections, tous sont présumés élevés en captivité 1995: San Diego USA: pas de données

(OLNEY et coll., Int. Zoo Yearbook Vol. 34, 35 et 36, 1995, 1997 et 1998)

## 2.4 Tendances de la population

Les populations de toutes les sous-espèces sont en déclin.

### 2.4.1 *O. v. arkal*

#### Iran

En Iran, la population était estimée à au moins 20.000 animaux au milieu des années 70 (ZIAE 1997, après VALDEZ & DEFORGE 1985), dont environ 15.000 se trouvaient au parc national de Golestan (FEDOSENKO 1998a, après VALDEZ & DEFORGE 1985 et KLABI 1978).

Selon FIROUZ (1999, in litt.), de plus une population de 10.000 urials se trouvait dans la réserve de Khoshyeilagh.

Après la révolution islamique de 1978, le pâturage du bétail et le braconnage ont pris de l'ampleur dans bon nombre de zones protégées. Par la suite, les effectifs d'urial ont fortement chuté. Au début des années 90, 3.500 urials étaient recensés dans le parc national de Golestan. (FEDOSENKO 1998a, après ZIAE 1997).

Selon ZIAE (1999, in litt.), la population de *O. v. arkal* diminue dans de nombreuses parties de l'Iran, et le dernier rapport statistique indique que la population dans le parc national de Golestan a atteint moins de 1.500 individus.

Un ancien fonctionnaire gouvernemental de haut rang de l'Iran (comm. pers. avec US Scientific Authority) estime que les populations d'urial en Iran ont diminué de 80%-90% par rapport à leurs effectifs dans les années 70. A son avis, pas plus de 4.000 animaux ne se trouveraient actuellement sur le territoire national.

#### Kazakhstan, Turkménistan et Ouzbékistan

Au Kazakhstan, au Turkménistan et en Ouzbékistan, leurs effectifs avaient diminué de façon considérable, mais pendant un moment au cours de la deuxième moitié des années 80, ils semblaient répondre positivement aux mesures de protection. Depuis le début des années 90, la population (estimée à 6.000–7.000 animaux) semble avoir chuté une nouvelle fois (WEINBERG et coll. 1997, FEDOSENKO 1999, in litt.).

La population dans la Dépression de Karagiye au Kazakhstan occidental est petite et isolée et a apparemment diminué depuis le début des années 90, et la structure de la population est loin d'être bonne. L'urial des monts Aktaou du Nord au Kazakhstan occidental se trouve dans des conditions bien meilleures. La population tourne autour de 1.000 animaux et a légèrement augmenté depuis 1990. (WEINBERG 1998, in litt.).

Selon WEINBERG (1998, in litt.), l'état global de la population de urial transcasprien ne s'est guère détérioré depuis 1990.

Les données officielles du Kazakhstan estiment la taille actuelle de la population à 5.500–5.600 animaux et n'indiquent aucune tendance dangereuse pour la population (KEREMKULOV 1999, in litt.).

Selon FEDOSENKO (1998b, in litt.), il existe 5.000–6.000 animaux au Kazakhstan et 1.000 au nord-ouest du Turkménistan. D'après les données les plus récentes d'avril 1997 (FEDOSENKO & WEINBERG 1999):

- la population dans la Dépression de Karagiye compte un effectif total de 130 individus, ayant diminué à cause de leur proximité à la ville d'Aktaou et du pâturage intensif du bétail.
- la population du Plateau d'Aktaou du Nord (parties centrales et septentrionales de la presqu'île de Manguychlak) compte 869 individus et a faiblement augmenté depuis 1990. L'effectif total d'urials dans les monts Aktaou du Nord est estimé à environ 1.000 individus avec une densité de la population probable d'environ 2,5 animaux/km<sup>2</sup>.

En Ouzbékistan, cette sous-espèce est extrêmement rare, proche de l'extinction sur le Plateau d'Oustiourt (KREUZBERG-MUKHINA 1998, in litt.). L'effectif d'animaux présents en Ouzbékistan était estimé à environ 300 en 1983, ayant pourtant diminué depuis (WEINBERG et coll. 1997, après TSARUK 1994, in litt.). D'après FEDOSENKO (1998a), environ 100 animaux occupent la partie ouzbek de l'aire de répartition de cette sous-espèce. Au début des années 90, leur effectif total était de 6.500-7.000 individus.

#### 2.4.2 *O. v. bocharensis*

Les effectifs des populations d'*O. v. bocharensis* ont faiblement varié depuis les années 70, et vers la fin des années 80 il y a eu probablement environ 1.200 animaux

(WEINBERG et coll. 1997, après FROLOV & GOLUB 1983, LUZHEVSKY 1977, PRISYAZHNIUK 1990 et SOKOV 1989). Les effectifs sont supposés étant en baisse à présent, et dans certaines zones la taille des populations est très limitée.

### Ouzbékistan

En Ouzbékistan, cette sous-espèce est très rare et proche du risque d'extinction. Son effectif a fortement chuté et est évalué à environ 200-300 individus. (KREUZBERG-MUKHINA 1998, in litt.; ESIPOV & BIKOVA dans KREUZBERG-MUKHINA 1999, in litt.).

Sur les pentes orientales du Kugitangtaou, à la frontière entre le Turkménistan et l'Ouzbékistan, il n'y a vraisemblablement que 100 individus (WEINBERG et coll. 1997, après B. DYAKIN, Direction de la gestion de la chasse, Ouzbékistan, comm. pers à E. MUKHINA). Dans la réserve naturelle de Surkhan en Ouzbékistan, p. ex. 14 animaux étaient signalés en 1991, mais seulement 5 en 1993 (WEINBERG et coll. 1997, après MENGLIEV 1995, comm. pers à E. MUKHINA) (ESIPOV & BIKOVA, après CHERNOGAEV et coll. 1996, dans KREUZBERG-MUKHINA 1999, in litt.).

### Turkménistan

En 1995, Valdez, Fedosenko et Weinberg (VALDEZ 1995) ont procédé à un recensement d'urial dans la réserve naturelle de Kugitang au Turkménistan oriental, aux confins ouzbeks. Ils n'ont recensé que 32 animaux. VALDEZ (1995) a estimé qu'il y a moins de 100 individus dans la réserve de Kugitang. Plus récemment (1996), le gouvernement du Turkménistan a évalué l'effectif d'urials présents dans la réserve naturelle de Kugitang (P. KURBANOV 1996, in litt.) à 500 individus, bien que la méthode utilisée pour obtenir cette estimation de la population n'ait pas été précisée dans la lettre.

Selon FEDOSENKO (1998b, in litt.), la population de *O. v. bocharensis* au Turkménistan occupant les pentes occidentales de la chaîne de Kugitang, tourne autour de 100 animaux.

### Tadjikistan

Le Livre Rouge du Tadjikistan (1988) énumère 3 populations: occupant le col de Surkhkhuk (70-270 en 1970), le col de Khazratyshokh et le massif de Kush-variston (500-600) ainsi que le col de Karataou (680-250) (KREUZBERG-MUKHINA 1998, in litt.).

Selon le gouvernement du Tadjikistan le troupeau comporte à présent 1.600 individus et plusieurs populations isolées au sud du Tadjikistan. Celles dont l'état de conservation est le meilleur se trouvent dans les monts de Pyandjskiy Karataou (650 individus), dans la réserve de Dashtijum (500 individus) et ses alentours (col de Khazratishokh) et sur le col de Surkhkhukh (250 individus). Un petit nombre d'individus occupent les cols d'Aktaou, de Tuyuntaou et d'Aruktaou. Pendant et après la guerre civile (1992-1994), les populations ont connu un déclin à cause du braconnage et du pâturage du bétail dans leurs habitats. Aujourd'hui, la situation s'est stabilisée. (LATIFI 1999, in litt.)

#### 2.4.3 *O. v. cycloceros*

### Turkménistan

L'estimation de la population totale de *O. v. cycloceros* au Turkménistan effectuée à la fin des années 80 et au début des années 90 s'élevait à 10.500-11.000 individus (WEINBERG et coll. 1997). Leur effectif avait faiblement augmenté par rapport à l'estimation de 7.000-9.000 animaux réalisée au cours des années 70 (WEINBERG et coll. 1997, après BABAIEV et coll. 1978).

Selon FEDOSENKO (1998b, in litt.), le braconnage et la concurrence du bétail ont provoqué une forte diminution de la population au Turkménistan aujourd'hui. Des spécialistes turkmènes ont estimé une population résiduelle de 5.000-6.000 animaux (FEDOSENKO 1998b, in litt.).

Bien qu'environ 50% de l'effectif total occupent toujours les zones protégées, *O. v. cycloceros* existe surtout à l'extérieur de ces zones, présentant des densités relativement faibles. Les estimations réalisées dans les années 70 signalait environ 2.000 animaux présents dans la réserve de Kopet Dag et 1.500 dans la réserve de Badkhyz. (WEINBERG et coll. 1997, après GORELOV 1978).

En 1995, FEDOSENKO et WEINBERG (VALDEZ 1995) ont recensé les urials dans deux zones du Kopet Dag (Chash Depe et réserve de Kalinin). Ils ont compté 398 individus dans la zone de Chash Depe et 192 dans la réserve de Kalinin. VALDEZ (1995) a affirmé que la proportion élevée de brebis d'un an dans la zone de Chash Depe indique une population saine. Plus récemment (1996), le gouvernement du Turkménistan a évalué la présence d'urials dans deux réserves naturelles du Kopet Dag (KURBANOV 1996, in litt.). La méthode utilisée pour obtenir cette estimation n'a pas été précisée.

En 1995, Valdez, Fedosenko et Weinberg (VALDEZ 1995) ont recensé les urials dans la réserve de Badkhyz et ont compté 575 individus. VALDEZ (1995) a affirmé que la proportion élevée de brebis d'un an dans la réserve naturelle de Badkhyz indique une population saine. Plus récemment (1996), le gouvernement du Turkménistan a évalué la présence d'urials dans la réserve naturelle de Badkhyz (KURBANOV 1996, in litt.) à 3.000 individus, quoique la méthode utilisée pour obtenir cette estimation de la population n'ait pas été précisée.

### Pakistan

Au Pakistan, l'urial afghan se trouve dans les provinces du Baluchistan, North West Frontier (NWFP) et du Sind. Aucun recensement de la population totale sur la base d'investigations n'est disponible.

2.500–3.000 animaux vivaient vraisemblablement au Baluchistan (HESS et coll. 1997, après ROBERTS 1985). Selon ROBERTS (1997), la population dans la province du Baluchistan est composée de petites populations isolées dans plusieurs aires de répartition montagneux. La zone des monts Torghar dans l'aire de répartition de Toba Kakar au nord de Quetta, Baluchistan, semble être un bastion. L'urial afghan a fait l'objet d'un recensement en 1994 et 1997 dans la zone du Torghar Conservation Project (TCP) d'une superficie couvrant 950 km<sup>2</sup>. En 1994, JOHNSON (1997b) a compté 189 urials dans cinq blocs de recensement dans la zone TCP. En 1997, FRISINA et coll. (1998) ont compté 47 urials dans trois des mêmes blocs de recensement évalués en 1994. A partir de ces zones de recensement, JOHNSON (1997b) a estimé, moyennant une extrapolation, une population totale de 1.173 urial dans la zone TCP couvrant 950 km<sup>2</sup>, tandis que FRISINA et coll. (1998) ont estimé, trois ans plus tard, une population totale de 1.543 animaux pour la même zone. Ces résultats ne sont cependant pas supposés être typiques d'autres aires de répartition montagneux du Baluchistan parce que le braconnage a été contrôlé efficacement dans la zone TCP alors que ce n'était pas le cas dans d'autres régions. Ailleurs dans la province du Baluchistan, urial existe toujours dans les zones montagneuses de Takhatu et Gishk au nord-est de Kalat, dans l'aire de répartition de Zambaza au sud de Fort Sandeman, dans l'aire de répartition de Daman Ghar au nord de Muslim Bagh et autour de Turbat et Ormara dans les montagnes littorales de Mekran (ROBERTS 1997).

Selon MITCHELL (1988) 1.000 individus (0,2/km<sup>2</sup>) se trouvaient dans les monts Torghar de l'aire de répartition de Toba Kakar (district de Zhob). Environ 150 animaux occupent la zone montagneuse de Takatu près de Quetta (AHMAD, données non publiées), et les populations dans les montagnes de Dureji (district de Zhob) se portent probablement un peu mieux (VIRK 1991). MALIK (1987) a estimé un effectif total de 310-340 urials afghans pour l'ensemble de la province frontalière du Nord-Ouest (NWFP), tandis que la Section des forêts de la province frontalière du Nord-Ouest (1992) a signalé un effectif total plus récent de seulement 80 individus, indiquant une forte diminution en cinq ans. Pour la province du Sind, un recensement effectué par MIRZA & ASGHAR (1980) a estimé une population de 430 animaux pour le parc national de Kirthar. Sur la base d'un recensement réalisé dans l'aire de répartition Mari-Lusar-Manghtar et dans les monts Karchat en 1987,

BOLLMANN (1998) a estimé l'effectif d'urials à 800-1.000 individus (0,26 - 0,32/km<sup>2</sup>) pour l'ensemble du parc national de Kirthar. Selon EDGE & OLSON-EDGE (1987), environ 150-200 animaux vivent dans l'aire de répartition de Mari-Lusar-Manghtar et 100-150 dans les monts Karchat (1,7 - 2,5/km<sup>2</sup>). La densité totale de la population de l'urial afghan au Pakistan est probablement encore beaucoup moins bonne.

(HESS et coll. 1997, après AHMAD données non publiées, EDGE & OLSON-EDGE 1987, MALIK 1987, MIRZA & ASGHAR 1980, Mitchell 1988, NWFP 1992, ROBERTS 1985 et VIRK 1991), (BOLLMANN 1998).

Selon SARDAR ZULFIQAR ALI BHOOTANI (TAREN 1999, in litt. après comm. pers. à S. Z. A. BHOOTANI), chef tribal et administrateur des programmes de conservation à Dureji, l'effectif approximatif de la population à Dureji est de plus de 1.300 animaux.

### Afghanistan

La taille actuelle de la population d'*O. v. cycloceros* en Afghanistan n'est pas connue, étant donné qu'aucune évaluation scientifique n'a été effectuée depuis le début des années 70. Certaines populations survivent peut-être dans des parties isolées de leur aire de répartition. (HABIBI 1998, in litt.).

#### 2.4.4 *O. v. punjabiensis*

Un recensement complet réalisé en 1976-1977 par MIRZA et coll. (1979) a estimé à 2.157 animaux la population totale de l'urial de Panjab (*O. v. punjabiensis*) à l'échelon mondial. Selon SCHALLER (1977), la population était inférieure à 2.000 animaux. Des évaluations effectuées par CHAUDHRY (données non publiées, en 1992) signale une population totale minimale de 1.550 individus pour l'ensemble de son aire de répartition. Pour le Panjab, CHAUDHRY et coll. (1988) ont indiqué une forte chute de l'effectif d'urials au cours de seulement un an, à savoir de 733 en 1986 à 528 en 1987. (HESS et coll. 1997, après CHAUDHRY et coll. 1988, CHAUDHRY 1992, données non publiées, MIRZA et coll. 1979 et SCHALLER 1977).

La réserve de chasse privée du Nawab de Kalabagh, à environ 175 kilomètres au sud-ouest d'Islamabad, dans la province du Panjab, possède la plus grande population de *O. v. punjabiensis* estimée à plus de 800-850 animaux. La population totale dans la province est estimée à moins de 2.000 animaux, dispersés sur quatre ou cinq petits groupes. (TAREN 1999, in litt. après comm. pers. à A. A. CHAUDHRY, Chef de la Direction de la protection de la faune du Panjab).

Selon GARSTANG (1999), seulement quatre autres sous-populations, dont la taille de la population totale est estimée à 200-250 individus au maximum, ont été localisées à l'extérieur de la région de Kalabah (réserve Kala Bagh de la Vallée de Jabbah, district de Mianwali).

#### 2.4.5 *O. v. severtzovi*

Dans le passé, les effectifs de la population d'*O. v. severtzovi* ont connu une chute due au braconnage et à la concurrence et la perturbation causées par les troupeaux d'animaux domestiques. A présent, la survie de cet urial dépend entièrement de la réserve naturelle de Nurataou. Toutefois, il existe une forte pression de la part de la population locale en vue d'exploiter cette zone. Le braconnage constitue toujours un problème considérable à l'extérieur de la réserve, et presque tous les urials qui sortent de cette zone sont tués. (WEINBERG et coll. 1997).

Les estimations les plus récentes supposant plus de 2.000 individus d'*O. v. severtzovi* reposent sur des estimations de densité extrapolées à partir d'échantillons de recensements réalisés en 1994. Comparé à des estimations ayant signalé 1.500 individus en 1983 ceci indique probablement une faible augmentation. (WEINBERG et coll. 1997, après CHERNAGAEV et coll. 1994 et E. CHERNAGAEV 1995, comm. pers. à E.

MUKHINA). Selon KREUZBERG-MUKHINA (1998, in litt.), l'effectif d'*O. v. severtzovi* dans les habitats principaux de la réserve naturelle de Nurataou est d'environ 2.500 individus. Leur effectif dans d'autres parties de l'aire de répartition n'est pas connu.

#### 2.4.6 *O. v. vignei*

##### Inde

La population totale d'*O. v. vignei* en Inde était évaluée à 1.000 et 1.500 animaux et a dramatiquement diminué au cours des 60 dernières années, en particulier pendant les conflits militaires entre 1947 - 1962 (FOX & JOHNSINGH 1997, après FOX et coll. 1991 et MALLON 1983 et 1991). Selon FOX (1998, in litt.), au Ladakh indien les effectifs et les tailles des troupeaux augmentent dans plusieurs zones, étant donné que la chasse illégale semble avoir diminué le long du couloir de l'Indus.

##### Pakistan

Vers 1900, l'urial de Ladakh était un animal répandu au nord du Pakistan. Selon SCHALLER (1976), moins de 1.000 individus sont restés au Pakistan. HESS (1997 et 1999, in litt.) a signalé seulement 200 - 400 individus pour 1983 -1988. En 1992, un effectif total de 57 urials était estimé par la Section des forêts de la province frontalière du Nord-Ouest (NWFP). L'effectif total estimé pour les régions septentrionales en 1993 était de 400 - 500 individus (G.TAHIR, Wildlife Wing, Northern Areas Forest Dept., in litt. A G. RASOOL). L'effectif total possible est vraisemblablement moins de 600 urials de Ladakh au Pakistan. (HESS et coll. 1997, après NWFP 1992, SCHALLER 1976 et G. TAHIR in litt. A G. RASOOL). Selon Rasool (1999, in litt.), la population estimée auparavant a chuté à 200 - 300 urial dans l'ensemble des régions septentrionales du Pakistan.

## 2.5 Tendances géographiques

Les populations d'*O. v. bocharensis*, *O. v. cycloceros* (y compris *blanfordi*), *O. v. punjabiensis* et *O. v. vignei* sont petites, fragmentées et d'une densité très faible (< 1 animal/km<sup>2</sup>). L'urial de Severtzov (*O. v. severtzovi*) vit dans des populations de très faibles densités (< 1 animal/km<sup>2</sup>). De plus, les sous-populations de *O. v. bocharensis*, *O. v. punjabiensis* et *O. v. vignei* sont très petites (< 100 animaux).

Il n'existe que des connaissances insuffisantes pour savoir si la population de l'urial transcaspien (*O. v. arka*) est fragmentée et d'une très faible densité. (FOX & JOHNSINGH; HABIBI; HESS et coll.; WEINBERG et coll.; ZIAE; tous 1997). Le nouvel aire de répartition du mouton dans l'aire de répartition turkmène de la sous-espèce est décomposé en six zones isolées (FEDOSENKO 1998a).

L'urial de Boukhara (*O. v. bocharensis*) se trouve dans quatre zones isolées dans les montagnes juste au nord de l'Amou-Daria (WEINBERG et coll. 1997). En Ouzbékistan, il existe deux populations isolées dans les aires de répartition de Kugitang et de Baisuntaou et dans l'aire de répartition de Babatag dans les saillies au côté sud du col de Gissar de Pamiro-Alay (ESIPOV & BIKOVA dans KREUZBERG-MUKHINA 1999, in litt.).

Au Pakistan, dans les districts de Dera Ismail Khan, Bannu, Kohat Abbottabad et Bas-Swat, les populations de l'urial afghan (*O. v. cycloceros*) sont extrêmement dispersées et de faibles densités. Dans les Terres tribales, les densités sont supposées être légèrement plus élevées. (HESS et coll. 1997, après MALIK 1987).

L'urial de Panjab (*O. v. punjabiensis*) vit en petites populations fragmentées dans le Kala Chitta et dans le Salt range ainsi que dans les districts d'Attock, Chakwal, Jhelum, Mianwali et Khushab. A présent, les deux et peut-être seules populations principales se trouvent dans les reliefs montagnes de Kala Chitta (district d'Attock) et dans la réserve Kala Bagh de la Vallée de Jabbah (district de Mianwali). (HESS et coll. 1997).

Dans le passé, urial de Severtzov (*O. v. severtzovi*) était répandu sur une vaste zone de l'Ouzbékistan où il occupait les monts Beltaou, Aktaou, Tamdytaou et d'autres aires de

répartition à basse altitude dans les régions désertiques élevées. Aujourd'hui, il est surtout restreint aux montagnes plus élevées et étendues de Nurataou, au nord de Samarkand, à deux petites zones à l'ouest et au sud du Lac Aydarkul. La survie actuelle de cette sous-espèce dépend entièrement de la réserve naturelle de Nurataou. Mais il existe une forte pression de la part de la population locale en vue d'exploiter cette zone. Actuellement, la réserve protège environ 98 % de la population totale, il est donc essentiel de maintenir l'efficacité de cette réserve. (WEINBERG et coll. 1997).

En Inde, l'urial de Ladakh (*O. v. vignei*) se trouve seulement à l'intérieur d'une aire de répartition restreinte (environ 1.500 km<sup>2</sup>) dans les bas reliefs arides le long des fleuves Shyok, Nubra et Indus au Ladakh central (Jammu-et-Cachemire). Cette sous-espèce y occupe les zones à basse altitude relativement accessibles le long des vallées principales, dont toutes sont ou seront bientôt traversées par des routes. Vu les activités de développement croissantes dans les vallées principales du Ladakh, l'état de la population future de cet urial reste douteux. Au Pakistan, l'urial de Ladakh est toujours répandu, mais seulement dans de très petites populations isolées. (FOX & JOHNSINGH 1997).

## 2.6 Menaces

C'est pour plusieurs raisons que l'urial est particulièrement menacé. Toutes les menaces résultent d'une croissance démographique allant de pair avec une demande en denrées alimentaires et autres ressources naturelles.

### 2.6.1 Destruction de l'habitat

Les conséquences de l'empiètement humain sur les habitats de Caprinae sont évidentes. La faune sauvage se trouve confrontée à une concurrence toujours croissante d'animaux domestiques se disputant les quelques ressources en plantes à faible rendement disponibles. En même temps, leur habitat est détérioré ou détruit par le pâturage ou la collecte de bois à brûler moyennant la coupe d'arbres et arbrisseaux qui ont contribué à stabiliser les sols et qui ont de, surcroît, un effet sur le climat.

A cause de leur habitat aride et de faible productivité, les densités de l'urial sont souvent apparemment naturellement faibles (< 1/km<sup>2</sup>). Mais vu la perte croissante des habitats, la plupart des petites populations des sous-espèces sont de plus en plus fragmentées en populations extrêmement petites et totalement isolées. La dispersion et le degré de cet isolement des populations peuvent être critiques. Selon SHACKLETON (1997) il s'agit là probablement du critère principal pour la diminution globale de la population de l'urial. (SHACKLETON 1997)

### 2.6.2 Braconnage

La proximité aux établissements humains les rend aussi particulièrement vulnérables à la chasse et au braconnage. Les populations d'urial vivant à proximité d'importants centres urbains ont considérablement diminué à cause de la pression d'une chasse non sélective. (SHACKLETON 1997).

Le braconnage continue d'être une menace majeure et constitue une des causes de la dernière chute des effectifs des populations d'*O. v. arkal* au Kazakhstan, au Turkménistan et en Ouzbékistan. Il est effectué par la population locale ayant recours aux armes à feu et pièges, notamment autour des points d'eau limités dont se servent les urials (WEINBERG et coll. 1997, après FEDOSENKO 1986 et GORBUNOV 1986). Selon FEDOSENKO (1998a), l'impact du braconnage sur les fluctuations de l'effectif d'urials est toujours considérable, en particulier dû à une nouvelle génération de personnes aisées, équipées de fusils de chasse modernes, négligeant les réglementations existantes en matière de chasse et ignorant tout interdit.

Pour *O. v. severtzovi* le braconnage constitue aussi toujours un problème considérable à l'extérieur de la réserve, et quasiment tous les urials qui sortent de la réserve sont tués (WEINBERG et coll. 1997, après E. MUKHINA in litt. 1994).

Les aires de répartition montagneuses servent souvent de frontières internationales et, par conséquent, les aires de répartition de nombreuses populations d'urial s'étendent sur plusieurs pays. Cette situation crée d'évidents problèmes de conservation car beaucoup de frontières ont été ou sont toujours le théâtre de conflits armés ou sont par ailleurs des zones politiquement sensibles. Les urials deviennent souvent des cibles pour le personnel ennuyé de l'armée stationné le long des confins. (SHACKLETON 1997).

Pendant et après la guerre civile de 1979 en Afghanistan, la prolifération d'armes dans la population et l'absence de contrôle de la chasse non réglementée dans des zones rurales a conduit à la destruction, de la faune et de la flore au début des années 80, car le gouvernement avait perdu le contrôle des zones protégées mises en place (HABIBI 1997). Selon HABIBI (1997), un non-respect des lois général et les pénuries alimentaires ont davantage intensifié la chasse illégale par les forces gouvernementales et les populations locales.

Immédiatement après la révolution islamique de 1978, la plupart des zones protégées en Iran étaient fortement exploitées par les troupeaux d'animaux domestiques et le braconnage était considérable. Le nombre de *Caprinae* a drastiquement diminué partout dans le pays, à l'intérieur et à l'extérieur des zones protégées. Au cours des dernières années, la gestion de la conservation est de nouveau pratiquée, mais le braconnage est toujours courant. (ZIAE 1997).

Selon TAREEN, la plus grande menace à laquelle sont exposées les populations d'urial au Pakistan est constituée par le braconnage qui habituellement est effectué par la population locale de même que par des personnes haut placées tel que des fonctionnaires du gouvernement et des militaires. Le braconnage se fait de manière non sélective durant toute l'année en tuant femelles, mâles et jeunes, sans tenir compte des périodes de reproduction ou de l'impact sur les populations. Les autorités provinciales de la protection de la nature disposent souvent d'une faible capacité de contrôle du braconnage, à défaut de personnel, équipement, formation et autres ressources. Des hôtes officiels étrangers des Etats du Golfe sont totalement libres de pratiquer la chasse, à tout endroit et moment qu'ils souhaitent, sans respecter les lois ou réglementations existantes. (TAREEN 1999, in litt.).

### 2.6.3 Chasse aux trophées

S'agissant de la chasse aux trophées les *Caprinae* les plus convoitées sont argali, urial et markhor. Les chasseurs de trophées les payent très cher, ce qui pousse les gouvernements à ouvrir ou étendre des chasses en vue d'obtenir des bénéfices économiques considérables. Actuellement, presque tous les *Caprinae* font l'objet de la chasse aux trophées contre monnaie forte. (SHACKLETON 1997). Le Groupe d'experts de *Caprinae* de la SSC/UICN a établi des lignes directrices pour des programmes de chasse aux trophées de *Caprinae* (WEGGE 1997), mais peu de programmes existants semblent répondre aux exigences de base.

La population d'urial (*O. v. arka*) des monts Aktaou du Nord (Manguychlak, Kazakhstan) comprend environ 1000 animaux et a probablement faiblement augmenté depuis 1990. Toutefois, la chasse aux trophées visant cet urial continue depuis cette date. Dans les monts Aktaou du Nord, 47 béliers au total ont été récoltés, 30 en 1992 et 1993. 37 chasseurs au total ont visité le pays en 1992-1993 et 1996. La plupart d'entre eux venaient des Etats-Unis, 3 du Canada, 3 de la France, 2 du Mexique, 1 de l'Espagne, 1 du Portugal et 1 de l'Allemagne. Selon FEDOSENKO & WEINBERG (1999), les populations d'urial au nord d'Aktaou pâtissent parfois de la chasse aux trophées excessive, et chaque année 10 béliers au maximum peuvent être prélevés de cette population sans que celle-ci subisse des effets néfastes. La qualité des trophées a baissé au cours des dernières années, probablement à cause de la surexploitation et des hivers rigoureux. (Fedosenko 1998a; WEINBERG 1998; FEDOSENKO & WEINBERG 1999).

Non seulement la qualité des trophées est en baisse, mais le temps nécessaire pour récolter un trophée a aussi augmenté considérablement. Il s'agit là d'un indicateur des diminutions

brusques dans les effectifs de mâles adultes dans des endroits où la chasse aux trophées est pratiquée. Selon FEDOSENKO, (1998a) des conséquences négatives supplémentaires de la chasse aux trophées abusive comme la proportion restreinte de mâles dans la population et la faible productivité des femelles sont également évidentes. (FEDOSENKO 1998a).

WEINBERG (1998, in litt.) a affirmé que la chasse aux trophées est parfois pratiquée à l'intérieur des réserves naturelles (p. ex. au Turkménistan).

Selon FEDOSENKO, la chasse aux trophées visant les urials a commencé au Turkménistan en 1993, et environ 10 individus sont récoltés chaque année. Pendant les premières années, les animaux étaient tués à l'extérieur de zones spécialement protégées (zapovedniks ou zakazniks) mais la diminution des nombres d'urial à l'extérieur de telles zones a été suivi par le transfert des chasses aux zapovedniks et dans leurs environs. (FEDOSENKO 1998a).

Depuis 1990, les urials (*O. v. arka*) étaient tués dans la partie montagneuse du zakaznik d'Aktaou-Buzachinskiy au Kazakhstan. FEDOSENKO a affirmé que des observations plus approfondies des populations d'urial présents dans ce zakaznik sont nécessaires et qu'il faudrait arrêter la chasse aux trophées ou la transférer dans d'autres endroits susceptibles de supporter la chasse jusqu'à ce que la structure de sexe et d'âge normale de la population soit rétablie. (FEDOSENKO 1998a).

Au Pakistan, une petite expérimentation a été réalisée en 1984, sur l'initiative des communautés locales, dans une zone de 1.000 km<sup>2</sup> dans la région montagneuse du Baluchistan, sous contrôle tribal, appelée Torghar. Elle avait pour objectif de protéger le markhor de Sulayman et l'urial afghan de même que leur habitat. La chasse aux trophées a été utilisée comme incitation à la mobilisation de fonds destinés à la protection et la gestion. Chaque année, un ou deux animaux (markhor ou urial) étaient récoltés pour la chasse aux trophées. Les populations des deux animaux commençaient à croître avec régularité. Au vu du succès dont était couronné le programme de Torghar, d'autres programmes de chasse aux trophées ont été lancés, sur l'initiative des communautés, dans différentes parties du pays avec divers succès. (JOHNSON 1997a; JOHNSON 1997b; TAREEN 1999, in litt.).

L'espèce remplit les critères biologiques suivants pour l'Annexe I, conformément au "Critère d'amendement des Annexes I et II, appendice1", comme proposé dans la résolution CITES Conf. 9.24 :

<u><i>O. v. arka</i></u> :	B i) iv)	C i) ii)	
<u><i>O. v. bocharensis</i></u> :	A i) ii)	B i) iv)	C i) ii)
<u><i>O. v. cycloceros</i> (incl. <i>blanfordi</i>)</u> :	B i) iv)	C i) ii)	
<u><i>O. v. punjabiensis</i></u> :	A i) ii)	B i) iv)	C i) ii)
<u><i>O. v. severtzovi</i></u> :	A i) iii)	B i) iv)	C i) ii)
<u><i>O. v. vignei</i></u> :	A i) ii)	B i) iv)	C i) ii)

### 3. Utilisation et commerce

#### 3.1 Utilisation au plan national

Le Comité d'Etat ouzbek de la Protection de la Nature avait prévu d'autoriser le prélèvement de 2 spécimens d'urial transcasprien (*O. v. arka*) et de 2 spécimens d'urial de Boukhara (*O. v. bocharensis*) par des chasseurs étrangers en 1995, et le Tadjikistan avait projeté d'autoriser la chasse de l'urial de Boukhara (WEINBERG et coll. 1997, après ANON. 1995b).

Le gouvernement du Turkménistan avait projeté la chasse à 2 spécimens de l'urial afghan (*O. v. cycloceros*) en 1995. Selon les informations du THE HUNTING CONSORTIUM LTD (1995), le Turkménistan autorise chaque année la chasse à 4 spécimens de l'urial afghan et à quelques (nombre inconnu) urials transcaspiens.

Au Kazakhstan aussi, des permis de chasse pour l'urial transcasprien sont disponibles en nombre limité (THE HUNTING CONSORTIUM LTD, 1995).

Le gouvernement de la République du Kazakhstan a admis un quota annuel de 10 spécimens d'*O. v. arkal* jusqu'à 2002. En 1991-1993, il y avait des quotas annuels de 3-20 urials, en 1996-1997 seulement des quotas de 5 spécimens. (KEREMKULOV 1999, in litt.).

Depuis 1994, la chasse à 2 urials de Severtzov par an a été autorisée dans la réserve naturelle Nurataou en Ouzbékistan (WEINBERG et coll. 1997). Selon le THE HUNTING CONSORTIUM LTD (1995), en Ouzbékistan, trois ans durant les permis de chasse pour l'urial de Severtzov n'étaient disponibles chaque année qu'en nombre très limité.

En République du Tadjikistan, la chasse à l'urial est limitée par le Ministère de la Protection de la Nature à 10 individus chaque année, mais ce nombre n'est pas toujours atteint. En 1998, 5 autorisations avaient été délivrées, mais seulement 4 mâles d'*O. v. bocharensis* étaient récoltés. L'exportation de trophées ne peut se faire que si un permis de chasse a été délivré par le Ministère de la Protection de la Nature de la République du Tadjikistan. (LATIFI 1999, in litt.).

Selon ZIAE (1999, in litt.), beaucoup de permis de chasse pour l'*O. v. arkal* en Iran ont été délivrés ces derniers temps.

Caprinae font l'objet de la chasse et sont prisés pour leur viande, leurs fourrures et parties du corps pour des propriétés médicales présumées (SHACKLETON 1997).

### 3.2 Commerce international licite

#### Importations et exportations d'*Ovis vignei* en 1991 - 1997:

Tab. 1: Trophées, cornes, squelettes, peaux (importation et exportation en 1993 et 1995 seulement)

Nombre	Importateur	Exportateur	Origine	Remarques
2	USA	Fédération de Russie	Turkménistan	trophées
2	USA	Rép. islam. d'Iran	---	trophées, pré-Conv.
2	USA	Fédération de Russie	---	trophées
1	USA	(pas d'information disponible)	---	trophées
1	Canada	Fédération de Russie	Turkménistan	trophées
4	Canada	USA	---	trophées
3	Estonia	Fédération de Russie	Turkménistan	trophées
1	Austria	Fédération de Russie	Turkménistan	trophées
1	Austria	Fédération de Russie	Kazakhstan	trophées
1	Allemagne	Fédération de Russie	Turkménistan	trophées
12	Royaume-Uni	Bahrayn	---	squelettes, élevage en captivité
8	Canada	USA	---	cornes, élevage en captivité
4	Canada	USA	---	peaux, élevage en captivité

(Source: WCMC CITES Trade Database, Cambridge, UK 1999)

Tab. 2: Animaux vivants (importation et exportation en 1997 seulement)

Nombre	Importateur	Exportateur	Origine	Remarques
8	Estonie	Fédération de Russie	---	élevage en captivité

(Source: WCMC CITES Trade Database, Cambridge, UK 1999)

Tab. 3: Importations de trophées de chasse d'*Ovis vignei* aux Etats-Unis, 1996-99:

Exercice fiscal	Genre	Espèces	Sous-espèces	Origine	Quantité totale	Descript. de la faune
1996	OVIS	VIGNEI	CYCLOCEROS	TM	1	TROP
1996	OVIS	VIGNEI	ARKAL	TM	1	TROP
1997	OVIS	VIGNEI	ARKAL	TM	7	TROP
1997	OVIS	VIGNEI	ARKAL	KZ	1	TROP
1997	OVIS	VIGNEI	CYCLOCEROS	TM	1	TROP
1997	OVIS	VIGNEI	CYCLOCEROS	TJ	1	TROP
1998	OVIS	VIGNEI	ARKAL	TM	9	TROP
1998	OVIS	VIGNEI	CYCLOCEROS	TM	1	TRO
1999	OVIS	VIGNEI	ARKAL	TM	9	TRO
1999	OVIS	VIGNEI	BOCHARIENSIS	TJ	1	TRO
1999	OVIS	VIGNEI	CYCLOCEROS	TM	1	TRO
1999	OVIS	VIGNEI		TM	2	TRO

(Source: US CITES Authorities)

Importations par la Communauté européenne 1998-1999):

En 1998-1999, il n'y a pas eu d'importations d'*Ovis vignei* dans la Communauté européenne (EC CITES Authorities).

Tab. 4: Chasse à *O. v. severtzovi* en Ouzbékistan de 1992 - 1998:

(Données officielles du Service principal de la chasse, des réserves naturelles et des parcs nationaux du Ministère de la sylviculture de l'Ouzbékistan.) (Les animaux étaient uniquement prélevés dans l'aire de répartition de Nuratau; l'âge des spécimens chassés figure entre parenthèses)

1992	5 animaux	1 Danemark (8 ans), 2 USA (5 et 6 ans), 1 Espagne (7 ans), 1 Mexique (6 ans)
1993	2 animaux	1 Suisse(?) (10 ans), 1 Autriche (8 ans)
1994	3 animaux	2 USA (5 ans), 1 Autriche (5 ans)
1995	2 animaux	2 USA
1996	3 animaux	2 USA, 1 Mexique
1997	1 animal	1 France
1998	1 animal	1 France
<u>Total:</u>	17 animaux	8 USA, 2 Autriche 2 France, 2 Mexique, 1 Danemark , 1 Espagne, 1 Suisse(?)

(MUSAEV 1999, dans NAZAROV, in litt.)

SPORTSMEN'S HUNTING EXPEDITIONS (1999, Internet) offre la chasse aux trophées d'*O. v. arkal* et d'*O. v. cycloceros* en Asie.

La chasse aux trophées d'*O. v. arkal* au Turkménistan et au Kazakhstan ou d'*O. v. cycloceros* au Turkménistan était offerte en Allemagne à \$ 14.900 chacune par THE HUNTING CONSORTIUM LTD (1995). Lorsque l'agence a été contactée, elle a déclaré qu'il s'agissait d'une erreur en ce qui concerne cette offre.

HUNTING CONSULTANTS (1999, Internet) offre la chasse à l'urial transcaspéen (*O. v. arkal*) au Kazakhstan ou au Turkménistan à \$ 13.400 (y compris les frais de trophées) et à l'urial afghan (*O. v. cycloceros*) au Turkménistan à \$ 13.900 (y compris les frais de trophées). Le prix de la chasse aux trophées d'urial de Severtzov (*O. v. severtzovi*) est légèrement plus élevé (\$ 16.900, y compris les frais de trophées), étant donné que les permis sont très limités en Ouzbékistan et temporairement pas disponibles.

TROPHY HUNTING CONNECTION (1999, Internet) offre la chasse aux trophées d'*O. v. arkal* au Kazakhstan et au Turkménistan à \$ 12.500 (y compris les frais de trophées) et d'*O. v. cycloceros* au Turkménistan à \$ 13.5000 (y compris les frais de trophées).

WORLDHUNT INC. (1999, Internet) offre la chasse aux trophées d'*O. v. arkal* au Kazakhstan à \$ 13.500 (y compris les frais de trophées), en Iran à \$ 7,900 - 11,950 (y compris les frais de trophées) et au Turkménistan.

Selon HOFER (1999, in litt.) de Traffic Europe, il existe de nombreuses offres de chasse à *O. vignei* en Amérique, car les Américains sont des amateurs passionnés de la chasse aux moutons. En Europe, la demande relative aux moutons est beaucoup moins forte:

Quelques exemples de publicités pour la chasse aux trophées:

Mistral Jagdreisen (Autriche) 1998: *O. v. arkal*, Kazakhstan \$ 12.000, Ouzbékistan \$13.800.

Jagd International Artemis (Autriche) 1998: *O. v. arkal*, Kazakhstan \$ 11.000.

Hubertus Jagdreisen (Allemagne) 1999 (Internet): *O. v. severtzovi*, Ouzbékistan \$ 18.000.

Dr. Lechner (Allemagne) 1999: offre toutes sortes de mouflons sauvages du Kirghizstan, du Kazakhstan.

De nombreuses offres d'agences américaines relatives à *O. v. arkal*, *O. v. cycloceros*, *O. v. severtzovi* au Kazakhstan, Turkménistan, en Ouzbékistan, prix environ \$ 15.000

La plupart des grandes agences organiseront presque toutes sortes de chasses pouvant être interprétées comme légales, s'il y a intérêt sérieux. (HOFER 1999, in litt.).

Des contingents d'exportation ont été établis pour la première fois en 1999 pour *O. vignei* (*O. v. bochariensis*: 10 trophées de chasse comme réexportations du Tadjikistan; *O. v. cycloceros*: 25 trophées de chasse comme réexportations du Turkménistan)(Notif.- N°. 1999/21 et 1999/34).

Au Pakistan (NANA 1998, in litt.), les chasseurs amateurs attendent un «certificat de non-objection» pour l'exportation de trophées d'*O. v. cycloceros* et d'*O. v. punjabiensis*.

Après presque 20 ans, l'Iran offre de nouveau la chasse aux trophées de mouflons sauvages, entre autres de l'urial transcaspéen (*O. v. arkal*). (HOFER 1999, in litt.).

Comme l'urial est un des Caprinae les plus désirés et très prisés de la chasse aux trophées, il est probable que le commerce de trophées est beaucoup plus intense qu'il n'est documenté officiellement.

### 3.3 Commerce illicite

En 1995, la chasse aux trophées d'*Ovis vignei* était offerte en Allemagne par une agence de voyages (THE HUNTING CONSORTIUM LTD, 1995), bien que l'importation dans la Communauté européenne fût interdite à cette époque. Cet exemple montre cependant que, malgré l'interdiction

d'importation intervenue en 1995, il y avait un intérêt en Allemagne pour cette espèce, et il n'est pas à exclure qu'il y a eu certaines importations illégales dans la Communauté européenne.

### 3.4 Effets réels ou potentiels du commerce

Actuellement, presque tous les *Caprinae* font l'objet de la chasse aux trophées contre monnaie forte (SHACKLETON 1997). Les *Caprinae* les plus désirés sont argali, urial et markhor. La chasse aux trophées et le commerce de trophées menacent déjà les populations d'urial. Si la chasse aux trophées d'urial continue et devient plus excessive à cause du nombre croissant de publicités pour la chasse aux trophées, les menaces pour les populations s'aggraveront.

### 3.5 Elevage en captivité à des fins commerciales (en dehors du pays d'origine)

Sont connues seulement quelques reproductions en captivité dans des jardins zoologiques, réserves naturelles et colonies de recherches. Le tableau ci-après donne une liste des nombres de spécimens élevés en captivité:

<i>O. v. arkal:</i>	1995:	San Diego USA 2,4(1,0), naissance de générations multiples; San Diego WAP USA 1,3(0,1), naissance de générations multiples
	1996:	St. Louis USA 1,0, naissance de générations multiples; San Diego USA 3,4(0,1), San Diego WAP USA 8,7,1(3,2,1)
<i>O. v. cycloceros:</i>	1995:	Berlin TP Allemagne (3,5), naissance de générations multiples, Dresde Allemagne (1,0), naissance de générations multiples Tallin Estonie 1,1(0,1)
	1996:	Berlin TP Allemagne 2,5(2,2), naissance de générations multiples, Dresde Allemagne (1,1), naissance de générations multiples, Tallinn Estonie 1,1
<i>O. v. bochariensis:</i>	1995:	Kaliningrad Russie 2,0
	1996:	Kaliningrad Russie 1,1(1,0); St Pétersbourg Russie 0,4(0,1)
<i>O. v. vignei:</i>	1993:	San Diego USA 2,2 (1,0), naissance de générations multiples
	1994:	San Diego USA 3,5

(OLNEY et al., Int. Zoo Yearbook Vol. 34, 35 et 36, 1995, 1997 et 1998)

## 4. Conservation et gestion

### 4.1 Statut légal

#### 4.1.1 Au plan national

*O. v. arkal:* En Iran, la chasse est interdite dans les parcs nationaux, réserves naturelles et zones protégées, et les animaux domestiques font l'objet de contrôles. La chasse avec permis est autorisée de septembre jusqu'à février en dehors de ces zones. (ZIAE 1997).

*O. v. bocharensis* est protégé dans la réserve naturelle de Surkhan (col de Kugitang) (ESIPOV & BIKOVA dans KREUZBERG-MUKHINA 1999, in litt.).

A présent, l'urial est protégé par l'Etat au Tadjikistan. Une loi "sur la protection et l'exploitation du royaume animal" a été votée et l'amende pour l'abattage illégal d'urials est égale à 2000 fois le salaire mensuel minimum. (LATIFI 1999, in litt.).

*O. v. cycloceros* (y compris *blanfordi*): Au Pakistan, cette sous-espèce est complètement protégée sous *O. vignei* dans la région d'Islamabad par la troisième Annexe à l'Ordonnance (sur la protection, préservation, conservation et gestion) concernant la faune sauvage d'Islamabad, 1979. Seulement les femelles sont complètement protégées dans la province frontalière du Nord-Ouest (NWFP) par la troisième Annexe à la Loi (sur

la protection, préservation, conservation et gestion) concernant la faune sauvage de la province frontalière du Nord-Ouest (NWFP), 1975; et dans la province du Baluchistan par la troisième Annexe à la Loi sur la protection de la faune sauvage du Baluchistan, 1974, sont protégées toutes les sous-espèces sous *O. vignei*. (GASKI et al., Wildlife Trade Laws of Asia and Oceania, 1991).

*O. v. punjabiensis* est complètement protégé dans la région d'Islamabad par la troisième Annexe à l'Ordonnance (sur la protection, préservation, conservation et gestion) concernant la faune sauvage d'Islamabad, 1979, et dans la province frontalière du Nord-Ouest (NWFP) par la troisième Annexe à la Loi (sur la protection, préservation, conservation et gestion) concernant la faune sauvage de la province frontalière du Nord-Ouest (NWFP), 1975. Dans la province du Baluchistan, seulement les femelles de toutes les sous-espèces d'*Ovis vignei* sont protégées par la troisième Annexe à la Loi sur la protection de la faune sauvage du Baluchistan, 1974. (GASKI et al., Wildlife Trade Laws of Asia and Oceania, 1991).

Selon HESS et al. (1997), l'urial de Panjab est protégé par la loi au Panjab.

*O. v. vignei*: En Inde, à l'exception du Jammu-et-Cachemire, l'urial de Ladakh est complètement protégé par l'Annexe I de la Loi indienne sur la (protection de la ) faune sauvage n° . 53, 1972 (GASKI et al., Wildlife Trade Laws of Asia and Oceania, 1991). Dans son aire de répartition au Ladakh au Jammu-et-Cachemire il est complètement protégé par l'Annexe I de la Loi du Jammu-et-Cachemire sur la (protection de la) faune sauvage de 1978 (FOX & JOHNSINGH 1997, après GANHAR 1979). La chasse illégale est probablement toujours pratiquée, quoique depuis quelque temps la chasse fasse l'objet d'un contrôle relativement strict (notamment dans la vallée de l'Indus) (FOX & JOHNSINGH 1997).

Au Pakistan, l'urial de Ladakh est complètement protégée sous *O. vignei* dans la région d'Islamabad par la troisième Annexe à l'Ordonnance (sur la protection, préservation, conservation et gestion) concernant la faune sauvage d'Islamabad, 1979. Seulement les femelles de toutes les sous-espèces sont complètement protégées sous *O. vignei* dans la province frontalière du Nord-Ouest (NWFP) par la troisième Annexe à la Loi (sur la protection, préservation, conservation et gestion) concernant la faune sauvage de la province frontalière du Nord-Ouest (NWFP), 1975. (GASKI et al., Wildlife Trade Laws of Asia and Oceania, 1991).

#### 4.1.2 Au plan international

*Ovis vignei vignei* figure à l'Annexe I de la CITES (proposé par l'Inde en 1973 comme *O. vignei*).

### 4.2 Gestion de l'espèce

#### 4.2.1 Surveillance continue de l'espèce

Il est nécessaire d'obtenir davantage de données récentes sur les populations et la répartition géographique de tous les urials au moyen d'évaluations approfondies sur une base scientifique, particulièrement en ce qui concerne les urials en Iran et en Afghanistan. Un manque d'informations biologiques, notamment sur la dynamique des populations et les exigences d'habitat, limite sérieusement les mesures de conservation.

Il existe des projets de recensement de l'ensemble de la population de l'urial de Panjab (GARSTANG 1999).

#### 4.2.2 Conservation de l'habitat

Nombre de zones protégées correspondant aux sous-espèces:

*O. v. arkal*: 10, mais la plupart des zones protégées sont occupées par un nombre très faible d'urials, et il est incertain si l'effectif et/ou la taille sont adéquats à la protection de cette sous-espèce.

*O. v. bocharensis*: 3, mais l'effectif et/ou la taille sont probablement inadéquats.

*O. v. cycloceros (y compris blanfordi)*: 25, mais l'effectif et/ou la taille sont probablement inadéquats.

*O. v. punjabiensis*: 11, mais l'effectif et/ou la taille sont probablement inadéquats.

*O. v. severtzovi*: 1, il est incertain si l'effectif et/ou la taille sont adéquats à la protection de cette sous-espèce.

*O. v. vignei*: 4, mais l'effectif et/ou la taille sont probablement inadéquats.

(FOX & JOHNSINGH; HABIBI; HESS et al.; WEINBERG et al.; ZIAE; tous 1997)

La seule population d'*O. v. vignei* actuellement signalée dans une zone protégée en Inde vit au parc national de Hemis (Jammu-et-Cachemire). (FOX & JOHNSINGH 1997).

Deux réserves spéciales ont été créées, afin de conserver les principaux habitats d'*O. v. bocharensis* au Tadjikistan (LATIFI 1999, in litt.).

Environ 19 zones protégées au Pakistan seraient occupées par des effectifs très restreints, dans la plupart des cas, de l'urial afghan (*O. v. cycloceros*). L'urial est bien protégé à l'intérieur de la zone couvrant environ 1.000 km<sup>2</sup> du Torghar Conservation Project (TCP) dans les monts Torghar dans la province du Baluchistan (JOHNSON 1994, 1997a). Bien que les troupeaux d'animaux domestiques, essentiellement des moutons, aient eu un certain impact sur les habitats de l'urial à des altitudes plus basses et sur des terrains moins accidentés (FRISINA et al. 1998), le braconnage a été éliminé et la population d'urial dans la zone de Torghar augmente. Toutefois, à l'exception du TCP, des Parcs nationaux de Kirthar, Hingol et Dhrun et de la réserve naturelle de Dureji, les mesures de protection pour la plupart des sanctuaires et réserves ne sont probablement pas effectives à présent. Des dispositions ont été prises pour la réintroduction éventuelle de l'urial afghan qui était probablement présent dans le parc national de Hazarganji-Chiltan (GARSTANG 1999). La réserve naturelle de Kopet Dag au Turkménistan a été créée essentiellement en vue de préserver l'urial afghan. (HESS et al., WEINBERG et al., tous deux 1997).

Aujourd'hui, la survie de l'urial de Severtzov (*O.v. severtzovi*) dépend totalement de la réserve naturelle de Nurataou, où à peu près 700 animaux étaient présents dans le passé. Mais il existe une forte pression de la population locale souhaitant exploiter cette zone. Il y a quelques années, 4.386 ha de la superficie de 22.130 ha de la réserve avaient été consacrés à la gestion forestière, et aujourd'hui la zone est dégradée par le pâturage de troupeaux d'animaux domestiques. Tout récemment, les exploitants pastoraux locaux ont exigé que cette réserve leur soit rendue en cette période de crise financière. WEINBERG et al. (1997) ont constaté que la réserve protège actuellement environ 98 % de la population totale et qu'il est essentiel de préserver l'efficacité de la réserve. (WEINBERG et al. 1997).

Selon FOX & JOHNSINGH (1997), HESS et al. (1997) et WEINBERG et al. (1997), la plupart des zones protégées sont probablement inadéquates ou il est incertain si leur nombre et/ou taille sont adéquats à la protection. Comme une conservation effective de l'urial dépend de la protection de l'habitat ainsi que de la délimitation et de la préservation de zones protégées (conformément aux nouvelles catégories adoptées par l'UICN), l'extension d'une zone protégée devrait être vraiment représentative de la diversité génétique et géographique de l'urial.

#### 4.2.3 Mesures de gestion

Les conséquences résultant d'une chasse intensifiée et d'éventuels établissements humains allant de pair avec des projets d'irrigation et un nombre accru de troupeaux d'animaux domestiques, nécessiteront des mesures efficaces en matière de conservation et de gestion, si l'urial doit survivre (en particulier l'urial de Ladakh dans les vallées du Ladakh) (FOX & JOHNSINGH 1997, après FOX et al. 1994).

Si des mesures de conservation ne sont pas mises en œuvre rapidement, l'urial afghan (*O. v. cycloceros*) disparaîtra de plus en plus partout dans son aire de répartition au Pakistan. Une des raisons principales est que les populations sont très petites et largement fragmentées dans des zones relativement accessibles, et par conséquent, pourront être facilement anéanties sans la moindre chance pour ces zones d'être réoccupées naturellement grâce à une déconcentration. (HESS et al. 1997).

WWF-Pakistan a récemment lancé un programme de gestion participative dans la région tribale de Shirani, incluant la protection de l'urial afghan (HESS et al. 1997).

Urial est protégé dans les monts Torghar dans la province du Baluchistan, Pakistan, grâce à une initiative de conservation privée, le Torghar Conservation Project (TCP), employant 56 membres de la tribu locale de Pathan comme gardiens de chasse chargés de la protection des animaux. Ceci a quasiment éliminé le braconnage dans la zone du TCP (JOHNSON 1994, 1997a).

En Afghanistan, des projets étaient envisagés dans les années 70 en vue d'établir une population viable d'urial afghans et d'aménager une réserve de chasse limitée impliquant la participation au niveau local (HABIBI 1997). Selon SHACKLETON (1999b, in litt.), ces propositions n'ont pas été suivies de mesures.

En égard à la forte pression de la chasse aux trophées d'animaux, en plus d'une concurrence considérable des animaux domestiques et des effectifs en baisse de la plupart des sous-espèces, non seulement pour l'urial mais aussi pour markhor et argali, le Groupe d'experts de Caprinae de la SSC/UICN a recommandé la mise en œuvre immédiate de mesures. Alors qu'il est nécessaire d'obtenir davantage de données fiables sur les populations et leur répartition géographique (en particulier concernant le mouflon et l'urial en Iran), même à défaut de ces données, des mesures s'imposent afin de statuer sur les taux d'exploitation actuels. De telles mesures seront probablement les plus efficaces si les différentes parties concernées impliquées dans la chasse, la gestion de la chasse et la conservation, se réunissent pour discuter en commun des problèmes et solutions. En l'absence d'une telle initiative, beaucoup de ces animaux disparaîtront très vraisemblablement dans un avenir proche. (SHACKLETON 1997).

Dans le Plan d'évaluation et d'action pour les Caprinae de l'UICN, le Groupe d'experts de Caprinae de la SSC/UICN (1997) fait les recommandations ci-après pour les actions et leur mise en œuvre en faveur de l'urial ainsi que de markhor et argali:

"1) Groupe de travail « Chasse aux trophées ».

Mettre en place un groupe de travail sous l'égide du Groupe d'experts de Caprinae de la SSC/UICN afin de mettre au point une approche intérimaire pour la chasse aux trophées de ces animaux. La première tâche de ce groupe de travail devrait être l'organisation d'un atelier. Il s'agirait d'une réunion relativement restreinte avec des documents de discussion préparés au préalable. De plus, les principaux biologistes de Caprinae provenant des pays d'origine de ces trois espèces, d'autres biologistes professionnels et des représentants d'organisations de chasse (p. ex. Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier [CIC], Safari Club International [SCI], Safari Outfitters, Glavbiocontrol) devraient également être membres de ce groupe de travail.

## 2) Evaluations.

Evaluer les répartitions géographiques et les effectifs de tous les taxons à l'intérieur de ces 3 groupes de moutons sauvages partout dans leurs aires de répartition. Au départ, ne pourront être évaluées des zones qu'à titre d'échantillon pour chaque taxon. Ces zones devraient être sélectionnées au hasard afin de représenter l'aire de répartition historique récente du taxon, permettant ainsi une large estimation de son état de conservation général."

De plus, ce Plan d'action a formulé des lignes directrices pour des programmes de subsistance et de chasse aux trophées pour Caprinae (WEGGE 1997).

Etant entièrement d'accord avec les recommandations du Groupe d'experts de Caprinae de la SSC/UICN, le Groupe de travail sur *Ovis vignei* du Comité pour les animaux de la CITES est convenu, en 1996, qu'en plus de l'inscription de ce taxon à l'Annexe I de la CITES, une résolution s'impose afin de préciser les responsabilités des Parties par rapport à sa conservation (y compris toutes les sous-espèces). Une conservation efficace de cette espèce dépend, en partie, de systèmes incitatifs encourageant la gestion au niveau local, y compris l'exploitation durable, de même que la mise en place des mécanismes en vue de souligner l'importance de la participation locale à la conservation/gestion des populations d'urial.

Selon le Groupe de travail sur *Ovis vignei* du Comité pour les animaux de la CITES, la participation locale à la conservation, la gestion et l'exploitation de populations discrètes de cette espèce devrait être prévue avec l'autorisation du gouvernement, là où la gestion locale prend en considération:

- i. l'état de la population discrète exploitée,
- ii. la surveillance continue de l'état de la population exploitée,
- iii. le taux d'exploitation, et
- iv. comment les bénéfices obtenus par l'exploitation de la population seront appliqués à la conservation et la gestion de la population et de son habitat.  
(Voir compte-rendu de la réunion du Groupe de travail sur *Ovis vignei* du Comité pour les animaux de la CITES, avril 1996).

### 4.3 Mesures de contrôle en ce qui concerne le commerce international

Des fiches d'identification de la CITES sur les Caprinae protégés devraient être établies en vue d'aider les personnes chargées de faire respecter la loi à accomplir leur mission de contrôle du commerce illégal.

## 5. Autres commentaires

### 5.1 Remarques taxonomiques supplémentaires

Il y a eu une grande confusion sur les contenus du taxon *Ovis vignei* tel qu'il est inscrit à l'Annexe I de la CITES. Certaines Parties doutent que toutes les sous-espèces incluses actuellement dans *Ovis vignei*, conformément à la Nomenclature de référence officielle pour mammifères de la CITES (WILSON & REEDER 1993) fussent déjà incluses dans le taxon au moment de l'inscription en 1973. Le Groupe de travail sur *Ovis vignei* du Comité pour les animaux de la CITES n'a pas non plus réussi à résoudre ce problème lors d'un atelier spécial consacré à *Ovis vignei* en avril 1996. En septembre 1996, le Comité de la nomenclature de la CITES s'est réuni à l'occasion de la rencontre du Comité pour les animaux de la CITES à Pruhonice/République tchèque et a décidé que la liste actuelle de la CITES inclut toutes les sous-espèces suivant WILSON & REEDER (1993), la référence officielle de la nomenclature taxonomique des espèces mammifères. Toutefois, en juin 1997, à l'occasion de la COP 10, le Comité de la nomenclature a révisé sa conclusion antérieure en disant que l'inscription actuelle d'*Ovis vignei* concerne uniquement la sous-espèce *Ovis vignei vignei* et, conformément à cette décision, les annexes de la CITES ont été modifiées incluant désormais seulement *Ovis vignei vignei*.

L'inscription de l'ensemble de cette espèce à l'Annexe I de la CITES s'applique seulement au commerce international des espèces et non pas aux exploitations à l'intérieur d'un pays, p. ex. la chasse de subsistance effectuée par la population locale pour se procurer de la viande. Le seul commerce important concernant cette espèce est le commerce de trophées. Les sommes payés par les chasseurs étrangers sont très élevées par rapport au niveau local, mais souvent cet argent ne parvient pas à la population locale qui se trouve en conflit avec cette espèce, soit à cause de la chasse pour leur propre survie, soit à cause des besoins en pâturages pour leurs propres animaux domestiques. Même si cette espèce figure à l'Annexe I de la CITES, un certain commerce de trophées peut avoir lieu, mais seulement avec un permis d'exportation délivré par le pays d'origine et un permis d'importation délivré par le pays importateur. Si l'état de conservation de l'espèce est menacé ou même gravement menacé, les permis peuvent être refusés au cas où la chasse n'est pas effectuée de sorte qu'elle soit clairement favorable à la survie de l'espèce (c'est-à-dire le programme de chasse doit être soutenable). Ainsi, des incitations concrètes pourront être établies pour les programmes de chasse aux trophées qu'il faut mettre au point, afin qu'ils puissent remplir certains critères suivant les recommandations du Groupe d'experts de Caprinae (WEGGE 1997), p. ex. la durabilité de la chasse, les profits de la protection, l'intégration de la population locale et l'intégration des profits en faveur de la population locale. Ainsi, l'inscription à l'Annexe I peut contribuer à la conservation de cette espèce.

L'état taxonomique des sous-espèces d'urial, en particulier au Baluchistan et au sud-ouest du Sind (Pakistan), est contesté et classifié différemment. Certains auteurs les attribuent à l'urial de Baluchistan (*O. v. blanfordi*), d'autres à l'urial afghan (*O. v. cycloceros*) ou différencient entre l'urial afghan répandu au Baluchistan, au nord de Quetta, et l'urial de Baluchistan répandu au Baluchistan, au sud de Quetta, et au Sind, à l'ouest de l'Indus. Vu qu'il n'existe aucune description d'une différence d'apparence des deux populations ni des barrières géomorphologiques ou d'habitat et que jusqu'à présent aucune étude génétique et/ou morphologique n'a été réalisée, le Groupe d'experts de Caprinae de la SSC/UICN attribue la population présente au Baluchistan et au sud-ouest du Sind à *O. v. cycloceros*. Dans le présent document la taxonomie des sous-espèces suit ce point de vue (y compris *blanfordi*).

Selon les dernières conclusions sur le nombre du caryotype de l'urial de Severtzov (*O. v. severtzovi*) ( $2n = 56$ ), il doit être considéré comme argali. Les moutons présentant  $2n = 54$  sont considérés comme urial et ceux présentant  $2n = 56$  comme argali. (Lyapunova et al. 1997, Bunch et al. 1998). Toutefois, dans le présent document la taxonomie suit la liste de référence officielle de la CITES de Wilson & Reeder (1993).

Selon certaines références (Valdez & DeForge 1985), 2 populations hybrides sont supposées exister parmi les sous-espèces d'*Ovis vignei* et *Ovis aries* en Iran: mouton rouge d'Elbourz (*O. aries gmelinii* x *O. vignei arkal*) et le mouflon de Kerman (*O. aries laristanica* x *O. vignei cycloceros*, y compris *blanfordi*). Une estimation ou des chiffres concernant la population hybride ne sont pas disponibles.

## 5.2 Commentaires des pays d'origine

Jusqu'à la fin du mois d'octobre 1999 ont été reçues les réponses du gouvernement du Kazakhstan (KEREMKULOV 1999) et du Turkménistan de même qu'une réponse préliminaire de la Fédération de Russie (voir les copies de tous ces commentaires ci-jointes).

Le Kazakhstan ne voit aucune raison justifiant le transfert d'*Ovis vignei* arkal de l'Annexe II à l'Annexe I. Le Turkménistan estime également que urial ne doit pas être transféré à l'Annexe I. La traduction de la lettre du Turkménistan à l'adresse de la US Scientific Authority n'a été reçue qu'au début du mois de novembre. A ce moment, il n'était plus possible d'intégrer les données supplémentaires présentées par le gouvernement du Turkménistan dans le texte du présent document. Veuillez consulter les pièces jointes pour information. La Fédération de Russie a exprimé son avis dans sa réponse préliminaire qu'il ne serait pas raisonnable d'inscrire toutes les sous-espèces à l'Annexe I et que l'on devrait réfléchir à inscrire certaines de ces sous-espèces seulement à l'Annexe II.

La US Scientific Authority a également reçu un commentaire du gouvernement du Tadjikistan (LATIFI 1999). Toutefois, celui-ci n'inclut aucune évaluation directe de la proposition présentée.

## 6. Références

- BOLLMANN, K. (1998): Status and Conservation of wild ungulates in the Kirthar National Park, Pakistan. Proc. 2<sup>nd</sup> World Conf. Mt. Ungulates: 23-30.
- BUNCH, T. D., VORONSOV, N. N., LYAPUNOVA, E. A. & HOFFMANN, R. S. (1998): Chromosome number of Severtov's sheep (*Ovis ammon severtzovi*): G-banded karyotype comparisons within *Ovis*. Journal of Heredity 89, 266-268.
- CITES Animals Committee: Results of the Working Group on *Ovis vignei*, April 1996.
- ESIPOV, A. & BIKOVA, E. in KREUZBERG-MUKHINA, E. (1999) in litt. to U. Grimm, 2.07.1999.
- FEDOSENKO, A. K. (1998a): Status of the arkar and urial populations in CIS countries and the effect of trophy hunting. Traffic Europe Report, unpublished.
- FEDOSENKO, A. K. (1998b) in litt. to U. Grimm, 9.12.1998.
- FEDOSENKO, A. K. & WEINBERG, P. J. (1999): The status of some wild sheep populations in the CIS (former USSR) and the impact of trophy hunting. Caprinae, Newsletter of the IUCN/SSC Caprinae Specialist Group, May 1999, 1-4.
- FIROUZ, E. (1999) in litt. to U. Grimm, 8.08.1999.
- FOX, J.L. (1998) in litt. to U. Grimm, 3.12.1998.
- FOX, J.L. & JOHNSINGH, A.J.T. (1997): India. - In: SHACKLETON, D.M. (ed.) and the IUCN/SSC Caprinae Specialist Group: Wild Sheep and Goats and their Relatives. Status Survey and Conservation Action Plan for Caprinae. Chapter 8.3. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.
- FRISINA, M. R., WOODS, C., & WOODFORD, M. (1998): Population trend of Suleiman markhor (*Capra falconeri jerdoni*) and Afghan urial (*Ovis orientalis cycloceros*) with reference to habitat conditions, Torghar Hills, Baluchistan Province, Pakistan. A report to the United States Fish and Wildlife Service, Office of International Affairs and Society for Torghar Environmental Protection (STEP). 13 pp.
- GARSTANG, R. (1999): Pakistan. Caprinae, Newsletter of the IUCN/SSC Caprinae Specialist Group, May 1999, 5-6.
- GASKI, A.L. et al. (1991): Wildlife Trade Laws of Asia and Oceania. Traffic USA, WWF.
- HABIBI, K. (1997): Afghanistan. - In: In: SHACKLETON, D.M. (ed.) and the IUCN/SSC Caprinae Specialist Group: Wild Sheep and Goats and their Relatives. Status Survey and Conservation Action Plan for Caprinae. Chapter 8.1. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.
- HABIBI, K. (1998) in litt. to U. Grimm, 4.12.1998.
- HESS, R. (1999) in litt. to U. Grimm, 13.01.1999.
- HESS, R., BOLLMANN, K., RASOOL, G., CHAUDHRY, A.A., VIRK, A.T. & AHMAD, A. (1997): Pakistan. - In: SHACKLETON, D.M. (ed.) and the IUCN/SSC Caprinae Specialist Group: Wild Sheep and Goats and their Relatives. Status Survey and Conservation Action Plan for Caprinae. Chapter 8.5. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.
- HOFER, D. (1999), Traffic Europe, in litt. to U. Grimm, 19.01.1999.
- IUCN (1994): New Red List Categories. IUCN, Gland, Switzerland.
- IUCN (1996): 1996 IUCN Red List of Threatened Animals. IUCN, Gland, Switzerland.
- JOHNSON, K. A. (1994): Torghar Conservation Project, Baluchistan Province, Pakistan. Unpubl. tech. report to WWF-International, Gland, Switzerland. 52 pp. + appendices.
- JOHNSON, K. A. (1997a): Trophy hunting as a conservation tool for Caprinae in Pakistan. - In: FREESE, C. H. (ed): Harvesting wild species: Implications for biodiversity conservation. Pages 393-423. The Johns Hopkins University Press, Baltimore, Maryland.
- JOHNSON, K. A. (1997b): Status of Suleiman markhor and Afghan urial populations in the Torghar Hills, Balochistan province, Pakistan. - In: MUFTI, S. A., WOODS, C. A. & HASAN, S. A. (eds.): Biodiversity of Pakistan. Pages 469-483. Pakistan Museum of Natural History, Islamabad and Florida Museum of Natural History, Gainesville.
- KEREMKULOV, V. (1999), Director of the Department of State Ecological Expertise and Environmental Monitoring, Government of Kazakhstan, undated electronic mail received by the US Scientific Authority to CITES on June 17, 1999.
- KREUZBERG-MUKHINA, E. (1998) in litt. to U. Grimm, 2.12.1998.
- KURBANOV, P. (1996): Minister of Nature Use and Environmental Protection of Turkmenistan, in litt. to I. Topkov, CITES Secretariat, 18.09.1996.
- LATIFI, A. (1999), Government of the Republic of Tajikistan, undated letter received by the US Scientific Authority to CITES on September 21, 1999.
- LYAPUNOVA, E. A., BUNCH, T. B., VORONSOV, N.N. & HOFFMANN, R. S. (1997): Chromosome sets and the taxonomy of Severtsov's wild sheep (*Ovis ammon severtzovi*). Russian Journal of Zoology 1, 387-396.
- MISTRAL-JAGDREISEN (1998): Jagen Weltweit Nr. 4/98, S. 75.

- MUSAEV, D. A. (1999), government official from Uzbekistan, in Nazarov, O. P. in litt. to U. Grimm, 15.07.1999.
- NANA, R. (1998) in litt. to D. M. Shackleton, 28.12.1998.
- OLNEY, P.J.S. & F.A. FISKEN (1995): International Zoo Yearbook, Volume 34. Zoological Society of London.
- OLNEY, P.J.S. & F.A. FISKEN (1997): International Zoo Yearbook, Volume 35. Zoological Society of London.
- OLNEY, P.J.S. & F.A. FISKEN (1998): International Zoo Yearbook, Volume 36. Zoological Society of London.
- RASOOL, G. (1999) in litt. to U. Grimm, 6.09.1999.
- ROBERTS, T. J. (1997): The Mammals of Pakistan. Second Edition. Oxford University Press. Karachi. 525 pp.
- SHACKLETON, D.M. (1997): Why Caprinae? Conservation Priorities and Options. General Conservation Actions and Implementation. - In: SHACKLETON, D.M. (ed.) and the IUCN/SSC Caprinae Specialist Group: Wild Sheep and Goats and their Relatives. Status Survey and Conservation Action Plan for Caprinae. Chapter 2, 11 & 12. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.
- SHACKLETON, D. M. (1999a) in litt. to A. Rosser, 27.1.1999.
- SHACKLETON, D. M. (1999b) in litt. to U. Grimm, July 1999.
- SPORTSMEN'S HUNTING EXPEDITIONS (USA) 1999: Supply of the 26.08.1999. Internet, <http://biz.onramp.net/OutdoorVisions/superstore/sportsmen.html>.
- TAREEN, S. N. (1999), IUCN Central Asia Sustainable Use Specialist Group, in litt. to U. Grimm, 8.09.1999
- THE HUNTING CONSORTIUM LTD (1995): Hunting programmes in Russland and GUS. Boyce, Virginia, USA and Rednitzhembach/Germany.
- THE HUNTING CONSULTANTS (1999): Supply of the 12.09.1999. Internet, <http://www.cheta.net/sunbelt/safari.htm>.
- THE TROPHY HUNTING CONNECTION (1999): Supply of the 12.09.1999. Internet, <http://www.thetrophyconnection.com>
- TRENSE, W. (1989): The Big Game of the World. Parey, Hamburg and Berlin.
- VALDEZ, R. (1982): The wild sheep of the world. Wild Sheep and Goat International, Mesilla, New Mexico.
- VALDEZ, R. (1995): Wild sheep and markhor surveys in Turkmenistan. Unpublished report submitted to the U.S. Fish and Wildlife Service. 6 pp.
- VALDEZ, R. & DEFORGE, J. (1985): Status of Moufloniform (urial) sheep in Asia. - In: HOEFS, M. (ed): Wild sheep: distribution, abundance, management and conservation of the sheep of the world and closely related mountain ungulates. Pp. 145-150. Northern Wild Sheep & Goat Council, Whitehorse, Yukon.
- WCMC (1999): CITES Trade Database, World Conservation Monitoring Centre, Cambridge, United Kingdom.
- WEGGE, P. (1997): Preliminary guidelines for sustainable use of wild caprins. - In: SHACKLETON, D.M. (ed.) and the IUCN/SSC Caprinae Specialist Group: Wild Sheep and Goats and their Relatives. Status Survey and Conservation Action Plan for Caprinae. Appendix 1. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.
- WEINBERG, P.I. (1998) in litt. to U. Grimm, 10.12.1998.
- WEINBERG, P.I., FEDOSENKO, A.K., ARABULI, A.B., MYSLENKOV, A., ROMASHIN, A.V., VOLOSHINA, I. & ZHELEZNOV, N. (1997): The Commonwealth of Independent States (former USSR). - In: SHACKLETON, D.M. (ed.) and the IUCN/SSC Caprinae Specialist Group: Wild Sheep and Goats and their Relatives. Status Survey and Conservation Action Plan for Caprinae. Chapter 7.2. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.
- WILSON, D. E. & REEDER, D.A.M. (1993): Mammal Species of the World, 2nd edition. A taxonomic and geographic reference. Smithsonian Institution Press, Washington, London.
- WORLDHUNT INC. (1999): Supply of the 12.09.1999. Internet, [http://www.worldhunt.com/Iran\\_hunts.html](http://www.worldhunt.com/Iran_hunts.html).
- ZIAE, H. (1997): Iran. - In: SHACKLETON, D.M. (ed.) and the IUCN/SSC Caprinae Specialist Group: Wild Sheep and Goats and their Relatives. Status Survey and Conservation Action Plan for Caprinae. Chapter 5.1. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.
- ZIAE, H. (1999) in litt. to U. Grimm, 8.09.1999.